Envoyé en préfecture le 07/04/2026
Reçu en préfecture le 07/04/2026
Publié le
ID : 035-213502727-20260407-D02603026-DE

Saint Germain du Pinel

DELIBERATION
SEANCE DU 20 MARS 2026

L'an 2026 le 20 mars à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Myriam ALEXANDRE, Maire.

Présents : ALEXANDRE Myriam, AMMONIAUX Thierry, BARBRON Pascal, BOUVIER Joël, FESSELIER Emma, FEVRIER Maxime, JOURDAN Astrid, GARNIER Béatrice, GESLIN Erick, HENRY Valérie, LORIER Séverine, LABBÉ Fabrice, MENEUX Audrey, TOUTAIN Nicolas, SUBIRY Sonia.

Absents excusés : CROISSANT Aymeric donne procuration à Pascal BARBRON

Absent : Néant

Nombre de membres
- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 15
- Votants : 15

Date de la convocation :15/03/2026
Date d'affichage : 15/03/2026

A été nommé(e) secrétaire : Valérie HENRY

- **2026-03-026 Détermination du nombre d'adjoints**

Le Conseil Municipal est invité à procéder à la détermination du nombre d'adjoints.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-1-1 et L.2122-2,

Considérant qu'il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints ;

Considérant que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal, sans que le nombre ne puisse excéder 30 % de l'effectif légal dudit conseil.

Ce pourcentage donne pour la commune, un effectif maximum de 4 adjoints.

Il est proposé la création de 4 postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création de 4 postes d'adjoints au maire.

A Saint-Germain-du-Pinel,
Le 20 03 2026
Le Maire
Myriam ALEXANDRE

SAINT-GERMAIN-DU-PINEL (Ille-et-Vilaine)